

Ressources pour soutenir l'apprentissage et l'exploration relatives à des partenariats potentiels – collectivités participant à des études avancées

Le plan de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien s'appelle la Gestion adaptative progressive (GAP). Le programme de la GAP a comme objectif final le confinement et l'isolement du combustible nucléaire irradié canadien dans un dépôt géologique en profondeur établi sur un site associé à un hôte informé et consentant.



But

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) travaille en collaboration avec plusieurs municipalités et collectivités autochtones en vue d'explorer la possibilité de réaliser le projet dans leur région. En reconnaissance de l'effort fourni par les collectivités pour participer pleinement au processus de sélection d'un site, et pour ne pas qu'elles aient à en assumer les coûts, la SGDN offre des ressources pour soutenir l'apprentissage et explorer le potentiel de partenariats. Des fonds additionnels sont également offerts pour soutenir les activités de renforcement des capacités, les premiers investissements en éducation et en formation des compétences et le bien-être de la collectivité.

Les collectivités admissibles au programme de soutien financier sont celles qui se trouvent à proximité immédiate des sites à l'étude et qui travaillent activement avec la SGDN à la réalisation d'activités d'apprentissage dans la région pour explorer la possibilité de nouer un partenariat dans l'éventualité où la collectivité accepterait d'accueillir le projet.

Travaillant en collaboration, la collectivité et la SGDN ont élaboré un plan de travail et un accord de financement qui précisent les activités et les ressources dont la collectivité aura besoin pour soutenir ces activités et qui définissent les résultats souhaités.

Le plan de travail et l'accord de financement décrivent les modalités de financement et définissent les attentes mutuelles relatives aux communications régulières et à l'échange d'informations qui auront lieu à mesure que les travaux seront entrepris et réalisés et que les objectifs communs auront été atteints. Comme une certaine latitude sera requise, les accords de financement offriront un moyen d'établir des budgets annuels et d'ajuster les montants de financement annuels en fonction des activités planifiées.

Les dépenses associées aux travaux menés avec la SGDN continueront d'être remboursées au prix coûtant, conformément à la politique de dépenses de la SGDN et/ou de la collectivité.



Rachelle Davenport, responsable des relations à la SGDN, et des résidents d'Ignace examinent une maquette des installations de surface du dépôt géologique en profondeur de la SGDN.

Activités d'apprentissage et de renforcement des capacités

Le résumé suivant est fourni pour aider les collectivités à comprendre les types d'activités que pourraient viser un plan de travail et un accord de financement.

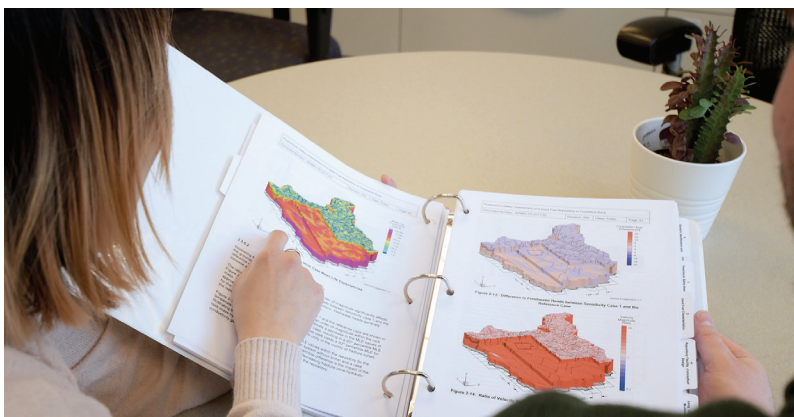
ADMINISTRATION

Les activités administratives peuvent inclure les activités effectuées par un personnel de soutien affecté à temps plein/partiel, y compris par des étudiants occupant un emploi d'été et par du personnel assurant la supervision des travaux. Les coûts liés aux dépenses administratives d'un groupe de travail communautaire et à ses réunions régulières peuvent être remboursés. De plus, les coûts indirects liés à la participation au processus de la SGDN (services publics, kilométrage, salaires, téléphone, impression ou petits achats de biens) et les dépenses de communication et de voyage effectuées pour rencontrer des collectivités municipalité et autochtones de la région environnante pourraient être couverts.

APPRENTISSAGE

Plusieurs activités d'apprentissage et de renforcement des capacités pourraient être couvertes par les accords de financement. Cela comprend les activités menées pour mieux comprendre les sujets clés comme les rayonnements, les géosciences, la protection de l'environnement et la sûreté du projet. Les collectivités pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire ou en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN en rencontrant des représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Assister à des conférences liées à l'industrie pourrait également constituer une occasion d'apprentissage intéressante.

Le financement est disponible pour soutenir l'acquisition d'une meilleure compréhension sur des sujets clés tels que les rayonnements, les géosciences, la protection de l'environnement et la sécurité des projets.





ÉVALUATIONS

Un aspect important de l'apprentissage du projet est l'évaluation par la collectivité et la SGDN des effets sociaux, économiques et culturels potentiels du projet. Ces évaluations pourraient entre autres comprendre : des travaux de modélisation économique ou des études d'infrastructure communautaire ou sur les incidences à long terme. La collectivité pourrait aussi vouloir améliorer ou compléter une vision à long terme ou un plan stratégique en matière de développement durable pendant ce processus.

La SGDN pourrait financer des activités telles que des études de marché ou des recherches réalisées pour déterminer les besoins et les possibilités engendrées par la mise en œuvre du projet de la GAP. Comme exemples, on pourrait citer le déménagement de gens de métiers et de professionnels dans la collectivité et la région, le développement du tourisme ou l'expansion et la rétention des activités commerciales dans les régions concernées. Des ressources pourraient également être fournies pour commanditer des séminaires et des ateliers sur le développement économique, si des collectivités ou des groupes souhaitent mieux comprendre et communiquer les effets du projet.

La SGDN pourrait aussi financer d'autres études et évaluations techniques environnementales menées à l'initiative de collectivités, telles que des études sur les habitats fauniques, des études sur les espèces vulnérables ou la surveillance générale des écosystèmes. Des membres des collectivités pourraient participer à l'établissement de la portée de ces études et évaluations ainsi qu'à des travaux de terrain comme le prélèvement d'échantillons et la surveillance environnementale.

PLANIFICATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La SGDN fournira aussi des fonds pour soutenir des activités associées à la prise de décisions futures par la collectivité, y compris l'accès à des services juridiques, comptables, consultatifs ou conseils fournis par des tiers pour représenter les intérêts de la collectivité dans ses discussions avec la SGDN ou d'autres collectivités de la région. Des fonds pourraient également être accordés pour soutenir un poste de développement économique. La SGDN soutiendra aussi la formation et le développement des compétences dans des domaines comme la planification/gestion du projet, la gestion efficace des réunions des comités ou conseils d'administration, les compétences d'animation et de résolution de conflits ou la formation en matière de communication.



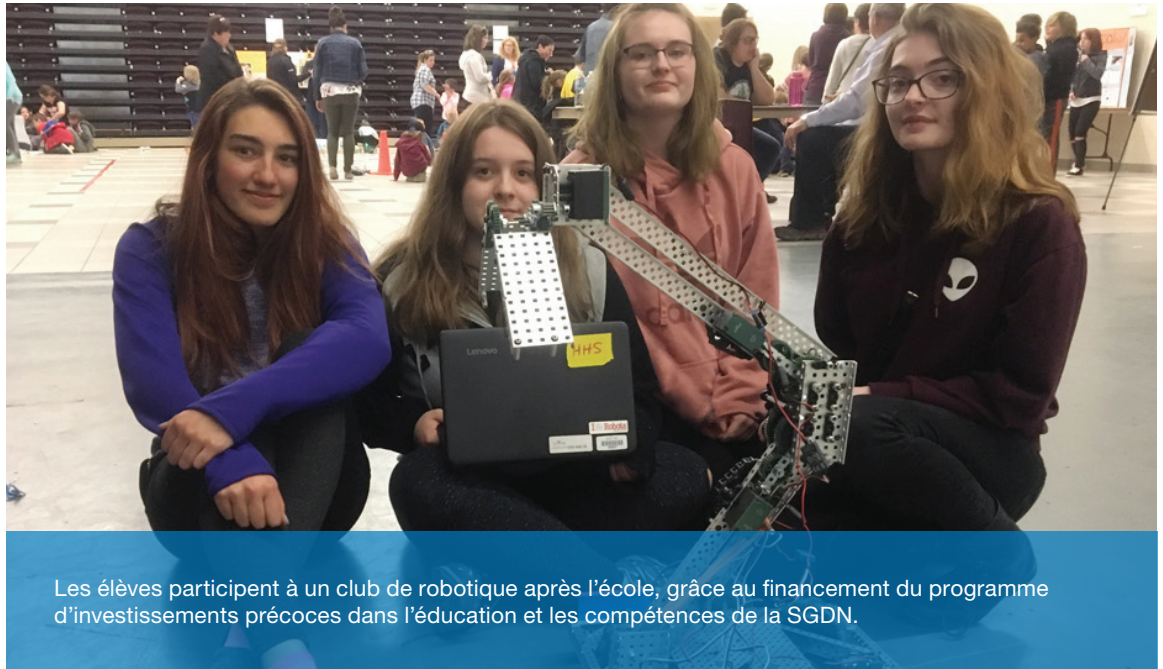
Les jeunes acquièrent une expérience pratique de ce qui est requis dans les métiers spécialisés, en participant à des exercices d'apprentissage interactifs dans le cadre d'une vitrine des possibilités de compétences.

LES JEUNES

La participation des jeunes à l'apprentissage et aux décisions faites par la collectivité est un objectif important de la collectivité et du projet. Des fonds pourront être accordés pour encourager la participation des jeunes aux activités d'apprentissage et de prise de décisions menées par la collectivité concernant le projet. Par exemple, la SGDN pourrait financer des ateliers communautaires axés sur les jeunes, des voyages d'enrichissement pour les jeunes, des programmes parascolaires, intermuros ou d'été qui contribuent à l'apprentissage des jeunes. Aussi, de petites subventions ou récompenses scolaires peuvent être disponibles pour des élèves finissants qui passeront à des études universitaires ou collégiales ou à un milieu de travail. De plus, la SGDN commandite des programmes jeunesse pour les membres d'une collectivité qui participent à un camp ou un atelier de leur choix en sciences/technologie/ingénierie/arts/mathématiques (STIAM) ou à un stage étudiant à la SGDN ou dans une municipalité.

SENSIBILISATION ET SOUTIEN DE LA PLANIFICATION COMMUNE AU SEIN DE LA RÉGION PLUS LARGE

Des ressources pourraient être utilisées pour contribuer à la tenue d'un dialogue dans la région potentielle d'établissement, notamment pour soutenir des activités de concertation et des études connexes. Cette catégorie pourrait aussi inclure un financement pour des initiatives régionales de planification stratégique/développement économique menées pour examiner le projet. Des fonds peuvent aussi être utilisés pour faire venir des conférenciers dans la région, aider des leaders d'opinion, des organisations et un éventail de collectivités voisines à participer à des visites d'apprentissage.



Les élèves participent à un club de robotique après l'école, grâce au financement du programme d'investissements précoces dans l'éducation et les compétences de la SGDN.

Premiers investissements en éducation et en formation des compétences

La SGDN travaille avec des collectivités en vue de renforcer leur capacité de participation au projet de la GAP, dans l'éventualité où le projet serait mis en œuvre dans la collectivité. Cela comprend des investissements en formation et en éducation pour outiller les membres de la collectivité, dont les jeunes, pour qu'ils puissent travailler au Centre d'expertise et participer aux travaux futurs, tels que la préparation du site, la construction des installations et l'exploitation du dépôt. Ces investissements ont notamment pour but de permettre l'acquisition de compétences transférables qui pourraient être appliquées à d'autres projets ou milieux de travail.

La SGDN continue de travailler avec des collectivités individuelles pour mieux comprendre comment répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités, d'éducation et de formation des compétences. La SGDN est également consciente que leurs besoins pourraient évoluer au fil du temps et à mesure que le processus de sélection d'un site avance dans la région.

Des ressources pourraient servir à soutenir le renforcement des capacités, l'éducation et la formation des compétences relatives au projet. Les dépenses associées à cette catégorie pourraient servir à couvrir : une éducation sur le savoir traditionnel, une expérience de travail liée à une entreprise communautaire, un salon de l'emploi local/régional pour aider les étudiants à comprendre les possibilités qu'offrent des études postsecondaires ou un métier, des ateliers de développement des compétences générales sur des sujets tels que les connaissances en informatique, la planification des affaires, la rédaction de propositions, la comptabilité, les premiers soins, la planification des projets, les compétences en résolution de conflits et les communications, ainsi que des subventions pour des programmes de développement des compétences.

Financement pour soutenir le bien-être de la collectivité

La SGDN est résolue à mettre en œuvre le projet d'une manière qui améliorera le bien-être de la collectivité, conformément aux objectifs et aux aspirations formulés par les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site.

Pour soutenir les efforts poursuivis par les collectivités pour améliorer leur bien-être pendant qu'elles examinent le projet et alors qu'elles passent à des phases plus intensives d'étude dans le cadre du processus de sélection d'un site, la SGDN a établi deux programmes axés sur le bien-être de la collectivité; une contribution au Fonds de réserve pour le bien-être de la collectivité et les Investissements dans des projets locaux d'infrastructure sociale et physique.

La SGDN a établi des fonds en vertu de ces programmes pour chacune des deux régions qui participent toujours au processus de sélection d'un site. Les collectivités admissibles sont la municipalité et la Première Nation qui se trouvent à proximité immédiate de la région où des activités de forage géotechnique sont prévues et qui contribuent à la réalisation de ces activités.

Contribution au Fonds pour le bien-être de la collectivité

La SGDN contribue chaque année au Fonds pour le bien-être de la collectivité. Administré par la collectivité, ce fonds visent à : soutenir les efforts poursuivis par la collectivité pour renforcer sa viabilité et favoriser son bien-être; et aider la collectivité à se donner la capacité requise de participer aux discussions sur l'établissement d'un partenariat avec la SGDN et d'accueillir éventuellement le projet par le développement de compétences transférables.

La contribution financière sera versée au fonds de réserve pour le bien-être de la collectivité établi à cette fin ou suivant un mécanisme semblable. Chaque collectivité fournira chaque année un rapport à la SGDN décrivant l'utilisation des fonds. Ces rapports seront accessibles aux membres de la collectivité sur demande ainsi qu'à la municipalité ou à la collectivité des Premières Nations concernée. Cette approche est conforme à l'engagement pris par la SGDN en matière de transparence et de bonne gouvernance.

En 2020, la valeur de cette contribution s'élevait à 300 000 \$ pour chaque collectivité admissible. La SGDN examinera et pourrait affiner ce programme pendant qu'elle continuera d'apprendre et de travailler avec les collectivités et que les discussions sur d'éventuels partenariats se poursuivront.

Investissements à court terme dans des projets d'infrastructure sociaux et physiques

Les investissements à court terme dans des projets d'infrastructure sociale et physique d'une collectivité complètent les programmes de ressources d'apprentissage qui financent l'apprentissage, la discussion et la réflexion menées par la collectivité au sujet du projet, ainsi que les échanges avec les collectivités voisines, y compris dans le cadre d'activités de planification régionale du projet. La SGDN offre des fonds aux collectivités qui passeront à des phases d'étude plus intensives du processus de sélection d'un site pour des projets d'investissement à court terme dans les infrastructures sociales et physiques.

Les collectivités des Premières Nations et les municipalités qui souhaitent participer à ce programme sont invitées à présenter une proposition de projet à court terme qu'elles souhaitent voir financer. La SGDN examinera les propositions présentées en tenant compte des considérations suivantes :

- 1. Larges avantages** : la collectivité ou la municipalité a démontré quels seront les avantages du projet proposé pour la collectivité ou la région plus large, et non seulement pour un seul groupe local;
- 2. Durabilité** : la collectivité ou la municipalité a démontré comment le projet proposé contribuera à la viabilité à long terme de la collectivité ou de la région;
- 3. Des avantages clairs et raisonnables** : les avantages pour la collectivité ou la région sont bien définis et quantifiés, lorsque possible, et il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils se réalisent si le projet proposé va de l'avant;
- 4. Un projet réalisable** : la collectivité ou la municipalité a démontré que le projet peut être mené à bonne fin, en tenant compte : de la mesure dans laquelle la planification et la mise en œuvre du projet sont bien définies et comprises, des ressources et des capacités financières requises pour mettre en œuvre le projet, le tout appuyé par des estimations de coûts détaillées préparées par des spécialistes des domaines visés, et du calendrier de réalisation du projet;
- 5. Autres sources de financement** : la collectivité a examiné d'autres sources de financement et de partenariat pour tirer le meilleur parti possible des fonds fournis par la SGDN;
- 6. Des coûts futurs gérés** : l'avancement du projet n'imposera pas un fardeau déraisonnable à la collectivité, tel qu'un engagement à réaliser des étapes de travaux non financées, des coûts de fonctionnement et/ou coûts de financement perpétuels.

Les décisions de financement seront basées sur la mesure dans laquelle une demande répond aux considérations précisées plus haut et seront prises exclusivement par la SGDN. La SGDN pourrait exiger des renseignements supplémentaires qui contribueront réalistement à un examen de la demande.

Si la SGDN accepte la demande, la collectivité et la SGDN concluront un accord d'investissement à court terme relatif à un projet particulier.

Le programme des investissements à court terme sera en vigueur de 2020 à 20220



NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (Ontario) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmocanada
Site Web : www.nwmocanada

 [@nwmocanada](https://www.facebook.com/nwmocanada)

  [@LaSGDN](https://www.instagram.com/LaSGDN)

 [/company/nwmocanada](https://www.linkedin.com/company/nwmocanada)

© 2020 Société de gestion des déchets nucléaires

